



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D É P A R T E M E N T D E L ' E S S O N N E

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JANVIER 2022 A 20H**

-- oOo --

**Début de séance à 20h02**

-- oOo --

**Présents** : M. VIGOUROUX, M. MOISON, M. JOUENNE, Mme CHARPENTIER, M. TURPIN, Mme HORTAUT, M. DURO, M. HEURGUIER, Mme GORSY, M. DAULHAC, Mme LECLERCQ, M. SEMELET, M. WOSZENSKI, M. PRIVE, M. JOUHANNET, Mme FRANCESETTI, M. DELAPLACE, Mme TODESCHINI, Mme GREGOIRE, Mme MALOIZEL, M. DUTHOIT, Mme LEPAGE, Mme FRASCARIA, M. MARILLEAU, M. MEZOUGHY, Mme METIVIER, M. BOUIN, Mme PELLICER-GARCIA, M. KORCHIA, Mme LAUNAY.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales*

**Absents excusés** : Mme HAMON (pouvoir à M. MOISON), Mme BRETTE (pouvoir à M. JOUENNE), M. BRISSEAU (pouvoir à Mme MALOIZEL)

*M. JOUHANNET est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.*

**1. CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DU COMPLEXE  
SPORTIF DES BOIS BRÛLÉS**

*Rapporteur Monsieur le Maire*

*Sur le site des Bois Brûlés, la ville souhaite améliorer l'état des bâtiments et les espaces sportifs extérieurs ainsi qu'adapter les usages aux besoins des utilisateurs.*

*Aussi, un recensement des besoins a été, depuis deux ans, effectué auprès des utilisateurs actuels et potentiels du site (FC IGNY, CAP RUNNING IGNY, le collège, les écoles, FUTSAL D'IGNY, ensemble scolaire « La Salle Igny »). En outre, la ville a la volonté de développer l'offre de pratiques libres et non encadrées à destination du grand public, tout en maintenant l'offre de pratiquer le football.*

*Considérant que le site offre la possibilité d'augmenter la capacité de la tribune située au niveau du terrain de football en gazon naturel, et l'ensemble des obligations réglementaires à prendre en compte (protection des lisières, zone humide, zone en Site Classé, zone en Espace Naturel, Agricole et Forestier, corridor arboré à restaurer, zone de protection ABF...), la ville propose un marché de maîtrise d'œuvre à deux tranches, une tranche ferme et une tranche optionnelle.*

*Les conclusions de la phase de programmation du projet permettent de proposer pour la tranche ferme (projet complet hors tribune) du marché de maîtrise d'œuvre un coût travaux arrêté à la*

somme de 3,4 millions € HT, et pour la tranche optionnelle (tribune) du marché de maîtrise d'œuvre un coût travaux arrêté à la somme de 213 K€ HT.

Ainsi, il est nécessaire de lancer un concours de maîtrise d'œuvre en vue de s'adjoindre les compétences d'un maître d'œuvre étude et travaux pour la bonne réalisation du projet, la procédure choisie est celle du concours restreint sur esquisse +.

Une prime de 22 000 € sera attribuée à chacun des trois candidats retenus à l'issue de l'avis d'appel à concurrence, conformément aux propositions du jury. L'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires. Le montant de la prime est égal au prix estimé des études à effectuer par les candidats, affecté d'un abattement au plus égal à 20 %.

Dans ce cadre, le Conseil municipal est invité à procéder à la désignation des membres pour siéger au sein de la commission du jury de concours. Une indemnisation du ou des maîtres d'œuvre libéraux invité(s) à participer au jury pourra être octroyée par le maître d'ouvrage, sans pouvoir dépasser 380 €HT par ½ journée de présence.

Monsieur le Maire, ou son représentant, pourra engager les négociations utiles avec les candidats retenus puis signer le marché correspondant, aux conditions financières évoquées, et tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché, y compris les modifications de contrat en cours d'exécution.

Suite à la présentation en Commission Ressources et Sécurité, en Commission Transition écologique, Urbanisme et Travaux et en Commission Enfance et Solidarités le 10 janvier 2022, il est demandé au Conseil municipal de :

- Approuver le coût des travaux de l'opération estimé à 3,4 millions € HT pour la tranche ferme (projet complet hors tribune) du marché,
- Approuver le coût des travaux de l'opération estimé à 213 K€ HT pour la tranche optionnelle (tribune) du marché,
- Approuver le fait que la tranche optionnelle (tribune) du marché ne soit pas forcément affermée,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure de concours afin de désigner une MOE pour la requalification du Complexe Sportif des Bois Brûlés.
- Accepter le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre visant à le désigner sachant que la procédure choisie est celle du concours restreint sur esquisse +,
- Valider une prime de 22 000 € à attribuer à chacun des trois candidats retenus à l'issue de l'avis d'appel à concurrence, conformément aux propositions du jury. L'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires. Le montant de la prime est égal au prix estimé des études à effectuer par les candidats, affecté d'un abattement au plus égal à 20 %,
- Désigner pour siéger au sein du jury de concours les cinq membres titulaires suivant : Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Richard TURPIN, Monsieur Frédéric DURO, Madame Valérie HORTAUT, Monsieur Jean-Léonce KORCHIA qui ont déclaré accepter leur mandat
- Désigner pour siéger au sein du jury de concours les cinq membres suppléants suivant : Monsieur Clément MOISON, Madame Marine METIVIER, Madame Patricia LECLERCQ, Monsieur Olivier JOUHANNET, Madame Anne LAUNAY qui ont déclaré accepter leur mandat
- Prendre acte qu'une indemnisation du ou des maîtres d'œuvre libéraux invité à participer au jury pourra être octroyée par le maître d'ouvrage, sans pouvoir dépasser 380 €HT par ½ journée de présence,
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les négociations utiles avec les candidats retenus puis à signer le marché correspondant, aux conditions financières évoquées, et tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché, y compris les modifications de contrat en cours d'exécution.

### **Monsieur Korchia**

Nous sommes totalement favorables à la rénovation de ce site et à la création d'un terrain de football synthétique pour lequel, d'ailleurs, je suis assez bien placé pour savoir que c'est important pour le club de foot d'Igny. Nous sommes également totalement favorables à la création de la piste de course à pied. Je regrette que ce ne soit pas une vraie piste d'athlétisme mais, c'est mieux que rien, et c'est quand même, à mon sens, une bonne chose. Réaliser des lieux d'activités ludiques et de détente ouverts à tous est plutôt une bonne chose.

Par contre, nous sommes assez surpris par cette nécessité - ou cette volonté - de voter si vite alors que, d'après ce que nous avons pu comprendre ou voir, les études sont si peu avancées. Des points importants posent interrogation pour lesquels, apparemment, il n'y a pas eu de prises de position. Par exemple, le type de granulés à ajouter sur le terrain n'est pas précisé. Les dernières études réalisées ont montré que les granulés de remplissage peuvent avoir un impact très fort sur l'environnement, et bien plus fort que beaucoup d'autres choses utilisées sur d'autres communes. Il nous semble donc important que dans le programme de l'opération - que nous n'avons pas eu et que nous ne connaissons pas - il soit indiqué de façon explicite le choix d'utiliser des granules organiques. De même, pour sourire un peu, il faut aussi s'assurer que tous les matériaux ne fassent pas le tour du monde, comme ce fut le cas pour les pavés de la place Stalingrad. Ce serait dommage.

Autre chose qui devrait être regardée de façon très sérieuse, c'est le mode de fonctionnement du site et son ouverture au public. Ce site comporte et comportera encore davantage d'équipements fragiles. Je pense au terrain en herbe qui est un équipement très fragile et le terrain synthétique le sera aussi relativement. Et il est important de savoir comment ce site sera ouvert au public en dehors des activités associatives et scolaires. Et comment les équipements fragiles seront-ils protégés ? Ce sont des questions importantes. Et pour l'instant, il n'y a aucune réponse. Il ne nous semble pas possible d'engager un concours de maîtrise d'œuvre sans avoir pris une position claire sur ce sujet dans le programme.

Ensuite, démolir les logements et reconstruire : c'est très bien. Par contre, j'ai cru comprendre qu'un seul logement serait reconstruit. Je trouve cela peut-être un petit peu dommage parce que, justement, si nous mettions en place deux ou trois logements comme c'est le cas actuellement, cela pourrait aussi permettre l'organisation d'une présence permanente sur le site, même quand le gardien n'est pas là. Et dans le cadre de l'ouverture au public, une permanence pourrait être intéressante.

De plus, aucune information sur l'évolution des coûts d'exploitation et l'entretien du site. Seront-ils à la hausse ? Ou pas ? Mais c'est important de le savoir car tout cela aura un impact sur le budget de fonctionnement de la municipalité.

Enfin, rien n'a été dit non plus sur le financement du projet, si ce n'est que la recherche de subventions est en cours. D'ailleurs, nous aimerions avoir connaissance du Plan Pluriannuel en cours dans lequel cet investissement devrait normalement figurer.

La délibération demande, Monsieur le Maire, de vous donner tous les pouvoirs pour mener ce projet et, donc, de décider de tous ces points importants, à partir de ce soir, sans consulter le Conseil municipal. A minima, nous aimerions que le programme de l'opération soit discuté avec les membres du Conseil municipal et soumis au vote avant la désignation du candidat maître d'œuvre. Cela nous paraît important car c'est dans ce programme que les choses importantes seront décidées. Et, pour l'instant, nous n'avons aucune donnée sur ces choses importantes.

#### **Monsieur Turpin**

Concernant les matériaux, ils seront tous définis lors des études de conception du maître d'œuvre que nous devons désigner. Bien sûr, nous n'avons pas défini ce genre de détails dans le programme. C'est toujours ainsi que ça se passe.

#### **Monsieur Korchia**

A mon avis, oui, pour la précision des matériaux. Par contre, les types de matériaux devraient figurer dans le programme. Ce serait tout à fait logique.

#### **Monsieur Turpin**

Dans le programme, nous demandons à ce que ce soit absolument perméable.

#### **Monsieur Korchia**

Nous pourrions aussi demander à ce que ce soit organique.

#### **Madame Launay**

Oui. Ça correspond à une volonté. Et dans un site naturel classé, ça engage aussi la commune dans une démarche beaucoup plus responsable écologiquement, parce que l'impact des granules organiques est bien moindre que celui des granules en caoutchouc qui finiront toujours par partir un peu et qui se dissémineront dans la nature.

### **Monsieur le Maire**

Je voudrais d'abord remercier l'opposition pour partager nos objectifs qui ont été globalement affichés sur le devenir du site et sur ce que nous souhaitons y faire. Avoir l'unanimité sur un projet comme celui-là donne encore plus de force. Donc, merci pour cela.

Concernant la nature des matériaux, évidemment, aujourd'hui nous avons un programme sur lequel nous nous sommes mis d'accord. Et c'est justement le rôle de la maîtrise d'œuvre de nous accompagner avant la phase travaux, afin d'avancer sur les sujets que vous avez évoqués et, éventuellement, sur les matériaux organiques. Il faudra forcément mettre en rapport avec le coût du projet parce que nous devons tout comparer, y compris d'ailleurs, les matériaux utilisés pour la reconstruction ou la rénovation et l'extension partielle des bâtiments. Les matériaux concernent également la partie bâtiminaire. Mais une fois que nous aurons défini le maître d'œuvre avec lequel nous allons travailler, une étude sera faite de manière extrêmement précise. Nous sommes assistés dans la maîtrise d'œuvre mais la ville reste évidemment maître d'ouvrage sur son site.

Concernant le mode de fonctionnement et les accès, c'est une question parfaitement légitime. Nous en avons, bien sûr, conscience. Il est évident que les aménagements réalisés, tant sur le terrain engazonné - qui est un terrain fragile - que sur le terrain synthétique. Forcément, nous devons avoir des accès séparés pour les accès libres. Nous devons donc travailler avec le prestataire mais aussi avec les futurs utilisateurs. Les accès seront forcément différenciés selon la nature des activités. Mais, au stade où nous nous parlons, nous n'avons pas défini précisément les cheminements et où nous mettrons des barrières et des grillages. Nous n'en sommes pas à ce niveau de détails. Mais, en tout cas, nous avons parfaitement conscience de la nécessité de travailler de manière précise sur ces accès, justement, parce que nous aurons de nouveaux équipements qu'il faudra protéger mais aussi parce que le fait d'ouvrir davantage le site entraînera plus de population. Donc, ce sujet est bien sur la table et n'est pas du tout oublié.

Concernant le nombre de logements, j'entends votre remarque. Effectivement, deux logements assureraient, en permanence, la présence d'un gardien/agent d'entretien sur le site. Mais nous avons fait le choix d'un seul logement pour des raisons financières, et aussi, pour le principe de la continuité du service public. Car, depuis maintenant environ deux ans, nous avons mutualisé le pôle des gardiens sur la commune pour, justement, que les agents ne soient pas affectés à un bâtiment et qu'ils soient beaucoup plus polyvalents. Cela veut dire que lorsqu'un agent n'est pas à son poste pour des raisons de congés, il est forcément remplacé par d'autres gardiens du pôle pour assurer également des fonctions de gardiennage et d'entretien sur d'autres bâtiments sportifs. C'est le choix que nous avons fait.

Concernant l'évolution des coûts d'entretien, nous devons évaluer et intégrer dans nos budgets le coût d'entretien d'un terrain synthétique mais, nous le connaissons déjà, avec le terrain synthétique du stade Jean Moulin. Il faudra donc tout bien évaluer et, forcément, l'intégrer dans notre budget général.

Concernant la recherche de financements, nous ne pouvons pas vous dire aujourd'hui quels seront ceux que nous pourrions obtenir puisque nous sommes en train de le faire en ce moment. Nous regardons différents critères et différentes pistes - qui sont à peu près toujours les mêmes - entre les différents niveaux de collectivités territoriales. Nous avons commencé à travailler avec la Banque des territoires et nous allons poursuivre pour voir dans quelles mesures, suivant ses critères, nous pourrions bénéficier de modes de financements plus attractifs que nous pourrions avoir avec les banques. Nous sommes donc en train d'étudier cela, comme nous le faisons à chaque fois pour tous les projets importants.

Les études débutées en 2022 se poursuivront en 2023 avec la maîtrise d'œuvre. Le démarrage des travaux est prévu fin 2023.

### **Monsieur Korchia**

En fait, si je comprends bien, le sujet de l'accès des personnes au stade est déjà écrit dans le programme. Donc, il est déjà écrit et il est dommage que nous l'ayons pas reçu. Cela aurait évité de poser des questions qui n'avaient pas lieu d'être.

### **Monsieur le Maire**

Il est écrit en partie. Aujourd'hui, sur un plan masse simple, nous avons positionné le terrain engazonné qui reste forcément là où il est. Et le terrain synthétique a été positionné sur l'emplacement du terrain stabilisé avec la piste de running autour. En fait, nous n'avons pas inventé grand-chose. En revanche, aujourd'hui, ce qui n'est pas encore calé dans le programme - et c'est

pour cela que nous ne pouvons pas vous donner plus d'informations et nous allons justement demander à la maîtrise d'œuvre de nous faire des préconisations - ce sont les emplacements précis des aires d'activités libres. Nous imaginons aisément que ces aires ne pourront pas se retrouver exactement au milieu du site. Ce serait complètement incompatible avec les accès sécurisés, sauf à faire des espèces de couloirs grillagés. Donc, forcément, nous imaginons assez aisément que ces aires se retrouveront plutôt sur les frontières extérieures du site. Mais, aujourd'hui, il faut bien caler les choses car nous savons qu'il y a, sur le site, des aspects de la parcelle plus fragiles parce que plutôt humides. Nous devons forcément en tenir compte. Mais aujourd'hui, dans le programme, nous n'avons pas calé précisément où seront situés ces aires. Nous avons donc demandé à la maîtrise d'œuvre de nous accompagner sur le sujet. Pour vous rassurer, il sera utile que nous ayons de nouveaux points d'échanges entre nous quand la maîtrise d'œuvre commencera à travailler. Il y aura sans doute des options que nous devons valider. En tout cas, aujourd'hui, il n'y a pas de programme détaillé à ce point-là.

**Monsieur Korchia**

Mais il faudra bien qu'il y en ait un.

**Monsieur le Maire**

Oui, bien sûr.

**Monsieur Korchia**

Pour consulter la maîtrise d'œuvre, il faudra bien qu'il y ait des choses écrites et précises, ne serait-ce que les passages différenciés pour les différents publics. Cela doit être écrit dans le programme. Il faudra donc bien un document, quand même.

**Monsieur le Maire**

Oui. Nous allons travailler de manière transparente et en direct avec la maîtrise d'œuvre. Dans le programme, nous ne sommes pas obligés d'écrire qu'il faut un accès séparé. Si nous ne l'écrivons pas, une fois que nous aurons désigné la maîtrise d'œuvre, cette dernière ne nous dira pas « Attendez, je ne travaille pas sur les accès séparés parce qu'ils ne sont pas écrits ». Evidemment, que non. Aujourd'hui, nous avons défini de grands objectifs en dessinant simplement une patateïde sur le site. Et nous dirons à la maîtrise d'œuvre « Voilà, aujourd'hui, nous voulons ça. Maintenant, vous nous préconisez l'endroit où il faut l'installer par rapport aux flux et aux accès ». Voilà. Ce n'est pas très compliqué.

**Madame Launay**

Nous sommes bien d'accord mais, dans un programme, quand nous savons d'emblée qu'il faudra séparer des flux parce qu'une partie sera protégée et l'autre sera ouverte en libre accès, cela doit y être indiqué. Juste cela. Evidemment qu'à ce stade, c'est à la maîtrise d'ouvrage de travailler et de faire des propositions, parce qu'autrement, cela ne sert à rien. Et chaque cabinet apportera son regard, son imaginaire et ses solutions. Et c'est cela que nous attendons d'une maîtrise d'ouvrage. Mais les grandes lignes sont quand même écrites et, là, nous ne les avons pas. Et quand nous avons des intentions fortes en termes d'équipements, c'est aussi écrit dans le programme. Quand nous parlions de la sous-couche située sous le revêtement synthétique du terrain synthétique, c'est une volonté de base que d'intégrer, ou non, les granulés organiques. Si nous n'en faisons pas la demande, nous ne les aurons pas. Nous donnons une enveloppe budgétaire : il faut qu'ils rentrent dedans. Donc, si d'emblée nous ne mettons pas des curseurs sur des choses sur lesquelles la Mairie ne veut pas transiger, cela veut dire que nous transigerons sur ces points-là.

**Monsieur le Maire**

Pas forcément sur ces points-là. Ce peut être sur d'autres. Nous verrons. Aujourd'hui, imaginez-vous quelle est la partie de ce projet qui coûte le plus cher ? Croyez-vous que c'est le terrain synthétique ? Quel est votre avis ?

**Madame Launay**

Je ne suis pas très sûre. Le terrain en herbe est assez technique.

**Monsieur le Maire**

Soyez réalistes. Aujourd'hui, c'est la partie bâtementaire qui coûte le plus cher dans le programme. C'est évident avec l'augmentation du coût des matériaux.

**Madame Launay**

Je parlais des équipements.

**Monsieur le Maire**

Nous parlons du projet dans son ensemble. Aujourd'hui, nous avons défini une enveloppe travaux dans laquelle nous voulons rester, même si nous savons qu'il peut y avoir des dérives qu'il faudra, bien sûr, maîtriser.

J'ai envie de vous dire, qu'aujourd'hui, cela ne sert à rien de chipoter sur ces aspects-là, sachant que nous avons en tête de faire un programme qui soit responsable sur le plan environnemental et financier et nous avons en tête le sujet des accès différenciés. Nous travaillerons ainsi avec la maîtrise d'œuvre. De toute manière, vous aurez tous loisirs de commenter, de contrôler - d'ailleurs c'est votre rôle - l'état d'avancement de ce que nous ferons avec la maîtrise d'œuvre parce que vous serez également associés. Donc, à ce stade, j'ai envie de vous dire « Faites-nous confiance dans l'idée que les sujets que vous évoquez nous les avons en tête. Nous ne les balayons pas d'un revers de la main. Et ce n'est pas parce que les sujets ne sont pas écrits précisément dans le programme qu'ils seront d'emblée oubliés ».

**Madame Launay**

Après, il y a des questions où la réponse ne m'éclaire pas tellement. Quand nous parlons de PPI, c'est un Plan Pluriannuel d'Investissement de la commune. Evidemment, j'imagine que vous avez regardé l'échelonnage de ce projet-là. Mais depuis que nous sommes élus, nous n'avons pas eu à se prononcer sur un PPI et nous imaginons qu'il y en a eu un précédemment pour planifier tout au long du mandat - ou à cheval sur deux mandats - les grands travaux prévus par la municipalité. Nous avons un mandat un peu particulier, avec les trois-quarts des réunions en visio-conférence. Nous sommes donc tous à distance et il n'y a peut-être pas ce contact qui facilite les échanges. Mais, en tout cas, nous n'avons jamais vu les orientations de la commune sur un PPI de cinq ans. Je ne sais pas s'il a été fait. C'est un peu cela le sens de notre question : remettre cet investissement dans un contexte plus global. Nous ne jugeons pas de sa pertinence, comme Monsieur Korchia l'a précisé, elle est réelle et ça répond à un besoin des équipements sportifs. C'est très important pour la commune. Mais avec une conscience de bonne gestion, nous ne pouvons pas ne pas l'insérer dans le PPI de la commune.

**Monsieur le Maire**

D'abord, je voudrais rappeler qu'une commune de notre taille n'est pas obligée de tenir publiquement un PPI dans les règles de l'art. Ensuite, pour vous rassurer, nous travaillons, évidemment, sur différents documents budgétaires prospectifs mettant en rapport à la fois les projets principaux que nous avons affichés dans le programme municipal et la partie financement, avec les opportunités qui s'offrent à la commune. Et nous sommes très en veille sur le sujet des différents financements publics. Simplement, un PPI bouge tout le temps parce que, forcément, nous faisons des choix, nous réfléchissons, nous hésitons et nous avons aussi des opportunités. Forcément, nous validons les priorités, entre nous, au niveau de la majorité, et nous regardons comment ajuster, dans la durée, les différents projets du programme. Mais, en fait, j'ai envie de vous dire que si vous étiez dans la majorité, effectivement, nous pourrions travailler ensemble sur ce document qui bouge tout le temps. Aujourd'hui, ce document est cette discussion que nous avons presque de manière hebdomadaire dans notre comité exécutif avec les maires-adjoints dans le bureau municipal. J'estime que ce sont des informations que nous devons traiter d'abord entre nous, au niveau de la majorité. Après, je comprends aussi votre remarque. Nous avons une liste de projets extraits du programme. Nous en évaluons le coût mais, aujourd'hui, nous ne savons pas exactement si nous aurons tous les financements escomptés. Nous pourrions faire une forme d'extrait de ce travail mais, au moment où nous vous l'enverrions, il serait peut-être obsolète, trois mois après. Donc, je suis ennuyé pour vous répondre. Nous pouvons essayer de réfléchir à une forme de communication à vous transmettre. Cela pourrait faire l'objet d'un point en Commission Ressources. Il faut peut-être que nous en discutions entre nous et, en particulier, avec Monsieur Frédéric Duro. Notre volonté n'est pas de vous donner aucune information. Elle est, d'abord, de travailler, au sein de la majorité, sur des sujets stratégiques

correspondant à notre programme municipal. Nous allons réfléchir à la meilleure manière de vous transmettre peut-être un document mais qui - je le précise tout de suite - sera un document vivant et, qui par nature, sera amené à évoluer tout le temps.

**Madame Launay**

Mais comme tous les PPI, le PPI départemental est mouvant. Ce sont des grandes orientations, au début, cinq ans avant, au moment de son établissement, avec, justement, une vision globale de ce que la majorité veut faire dans son mandat. Cela permet quand même de regarder s'il est cohérent avec les finances. Là, encore une fois, nous n'avons rien contre ce projet. Nous voulons juste comprendre, et c'est normal. Par rapport aux projets de la Mairie pour lesquels nous pouvons aussi être en accord pour certains et en désaccord pour d'autres, est-ce que cela rentre dans un financement et un endettement soutenables pour la commune ? Du coup, nous ne pouvons pas avoir cette vision-là puisque nous sommes au fil de l'eau.

**Monsieur le Maire**

Oui, mais, après, nous sommes en charge de la gestion de la ville. Il y a tous les éléments budgétaires que vous avez sur la table avec la capacité d'endettement de la commune. Si votre sujet est de dire « Nous allons examiner le PPI pour vérifier si les documents budgétaires présentés chaque année sont sincères ou pas ». Et bien, non.

**Monsieur Korchia**

L'idée n'est pas de regarder si c'est sincère ou pas. D'ailleurs, nous n'avons pas la prétention d'imaginer que ce ne le soit pas. Par contre, il serait intéressant d'avoir une ligne directrice et les objectifs d'un PPI qui va forcément bouger et évoluer. Ça explique aussi la volonté politique de la majorité et dont acte. Après, nous pourrions toujours critiquer mais c'est vous qui êtes fortement majoritaires.

Par contre, pour le financement de ce projet pour lequel vous espérez des subventions et des financements divers, quelle sera la part d'autofinancement de la ville ?

**Monsieur le Maire**

Le reste.

**Monsieur Korchia**

Avez-vous une idée de la grandeur du reste ?

**Monsieur le Maire**

Aujourd'hui, nous avons les dispositifs de droit commun auxquels nous allons nous inscrire. En sachant que, - et c'est aussi une des raisons pour laquelle nous voulons aller vite - en fonction des sujets et des collectivités, nous pouvons parfois prétendre à une subvention importante dès lors que nous sommes quasiment en phase d'études d'Avant-Projet Définitif (APD). En amont, c'est trop juste. C'est aussi pour cela que nous voulons accélérer le mouvement. Ensuite, nous espérons, notamment avec la Région, que la perspective des Jeux Olympiques, sera peut-être, ou pas, l'occasion de dégager certaines lignes de financement. Cela dépendra des critères. Après, nous ne connaissons pas le pourcentage de subventions et de financements extérieurs. Et nous devons nous y atteler assez rapidement. En fait, j'estime qu'un gros projet est plutôt bien financé quand nous obtenons 40 % de subventions. Après, il y a des sujets bien spécifiques sur lesquelles nous pouvons avoir bien plus mais c'est quand même extrêmement rare. C'est le travail que nous devons faire dans les semaines et les mois à venir.

**Monsieur Duro**

Au regard du programme qui se dégagera et de la volumétrie, nous aurons des choix budgétaires à faire. Il y a ce que nous souhaitons et, ensuite, il y a ce que nous pouvons. En fonction de ce que nous pourrions, nous bâtirons un plan de financement. La Région et d'autres financeront un certain nombre de choses, mais, quoi qu'il arrive, dans une certaine limite. Il faut donc que nous fassions entrer ce programme dans un maximum de cases. Et il est certain que nous aurons des choix à faire.

### **Monsieur le Maire**

Pour tout vous dire, la raison pour laquelle nous avons décidé de mettre en option la tribune, est uniquement financière. Objectivement, nous connaissons tous la tribune qui arrive à sa fin. Aussi, nous avons pensé qu'il serait intéressant de reconstruire une tribune en dur et d'utiliser l'espace situé dessous pour en faire du stockage, par exemple. Mais nous nous sommes dits que cela pouvait nous emmener trop loin financièrement. Il a été évalué par le programmiste que nous étions plutôt autour de trois cents ou quatre cents mille euros. Cela correspond à une rue à rénover. Nous calculons comme cela. C'est la raison pour laquelle nous avons plutôt resserré sur ce qui vous a été présenté dans la note. La tribune sera sans doute pour plus tard. Évidemment, il faudra la faire, mais plus tard.

### **Monsieur Mezoughi**

Au niveau des subventions, il y aura sûrement la participation du Département ou de la Région, mais, il ne faut surtout pas oublier que la Fédération Française de Football pourra sûrement aussi « mettre la main à la poche ».

### **Monsieur le Maire**

D'ailleurs, je m'interroge s'il n'y a pas eu déjà des contacts de pris, ou peut-être pas encore.

### **Madame Hortaut**

Il est prévu de prendre contact avec eux.

### **Monsieur le Maire**

D'accord.

Nous devons également définir les membres du jury. Il est proposé de composer le jury avec les membres titulaires suivants : Monsieur Richard TURPIN, Monsieur Frédéric DURO, Madame Valérie HORTAUT, Monsieur Jean-Léonce KORCHIA et moi-même. Pour les membres suppléants, il est proposé : Monsieur Clément MOISON, Madame Marine METIVIER, Madame Patricia LECLERCQ, Monsieur Olivier JOUHANNET, Madame Anne LAUNAY.

**VOTE** : unanimité

## **2. QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **Madame Launay**

Serait-il possible que vous nous communiquiez un état des lieux des logements sociaux sur la commune, en termes de Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), Prêt Locatif Social (PLS) et Prêt Locatif Intermédiaire (PLI) ? Et avec, en regard, à quoi correspondent, en termes de tailles de bâtiments, les typologies T1, T2, T3, T4 et T5 afin que nous puissions comprendre un peu la structure du logement social sur la ville.

### **Monsieur le Maire**

Votre question est d'avoir l'état et le nombre par catégories ? Et à quoi correspondent les catégories ?

### **Madame Launay**

Non, je sais à quoi correspondent les catégories. Nous voulons juste connaître le nombre de chaque, et ensuite, pour chacun, savoir combien il y a T1, T2, T3, T4 et T5.

### **Monsieur le Maire**

Oui, nous pouvons faire un état et vous le communiquer en fin de Conseil municipal. Si nous ne sommes pas prêts pour celui de février, ce sera pour la séance suivante.

### ➤ **Madame Launay**

Qu'en est-il du projet de parking à vélos près de la gare dont vous nous aviez parlé en début de mandat ? A quel stade en êtes-vous ? Où en sont les négociations avec Ile-De-France Mobilités (IDFM) et la Région ? Et surtout, existe-t-il une carte des stationnements vélos ?



**Monsieur le Maire**

Oui, une carte existe. Elle indique les stationnements vélos et les axes cyclables.

**Madame Launay**

Pouvons-nous la trouver sur le site Internet de la ville ?

**Monsieur le Maire**

Oui.

Concernant le parking à vélos, je vais vous dire sincèrement les choses, nous n'avons malheureusement pas avancé sur le sujet. Nous avons des difficultés à savoir qui doit déclencher le projet. Est-ce l'Agglomération au titre de sa compétence mobilités qui, en réalité, est une vraie/fausse compétence ? Ou bien est-ce à IDFM ? Aujourd'hui, dans nos discussions avec ce dernier et avec l'Agglomération, nous nous concentrons sur un autre projet : celui de l'élargissement de la portion de la rue Jules Ferry, au niveau de l'école, pour que les bus puissent se croiser. C'est long. Il y a eu beaucoup d'allers-retours entre les services techniques de la ville, ceux de l'Agglomération et les services instructeurs du dossier au niveau d'IDFM. Tout le monde s'est mis d'accord. Nous pensions pouvoir le passer au Conseil d'administration d'IDFM en février mais cela risque d'être trop juste. Nous le passerons donc au Conseil municipal d'avril. Les allers-retours sont toujours trop longs mais c'est comme cela.

**Madame Launay**

Le Département aide aussi pour les parkings à vélos. C'est peut-être un facilitateur avec IDFM ?

**Monsieur le Maire**

Nous allons étudier cela. En tout cas, effectivement, il faut que nous avancions sur le sujet. C'est extrêmement important. Nous allons voir comment reprendre le sujet. Mais pour être sincère avec vous, je n'ai pas encore eu le temps de travailler dessus, pour l'instant. Quand vous parlez d'une aide du Département, il s'agit d'une aide financière ?

**Madame Launay**

Oui, il y a des aides dans le plan vélos. Du coup, lorsqu'il s'agit d'un parking à vélos près d'une gare, peut-être qu'il facilite aussi le lien. Massy en a plusieurs. Ils ont peut-être le bon chemin.

**Monsieur le Maire**

Il y en a au moins un à Massy mais je sais que la ville n'a pas eu besoin d'intervenir. Mais il est sur un pôle gares. Nous allons regarder avec le Département : c'est une bonne idée.

**Madame Launay**

Dans le plan vélos, il y a vraiment des dispositifs sur les parkings. Le besoin se ressent davantage en hiver. En été, il fait beau et les jours sont longs. Mais quand on arrive de nuit, qu'il fait mauvais temps, que c'est mal éclairé et qu'on ne sait plus où est le vélo...

**Monsieur le Maire**

Oui, c'est vrai. Il faut donc vraiment que nous y travaillions.

**Madame Launay**

Surtout, ce n'est pas sécurisé. A Igny, le vélo à assistance se multiplie et le laisser dans un lieu où il peut être embarqué rapidement et mis dans un train...

**Monsieur le Maire**

Je suis d'accord. Vous avez raison. Nous allons reprendre ce sujet.

**Madame Launay**

Merci.

- oOo - -

*L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h02.  
Ce procès-verbal est consultable en Mairie ainsi que sur le site Internet de la ville  
[www.ville-ignny.fr](http://www.ville-ignny.fr) (rubrique : la Mairie/Conseil municipal/comptes-rendus)  
suite à l'approbation du Conseil municipal.*

- - - oOo - -